

Effectifs

Notre Collectif compte, à ce jour, 300 personnes et quatre associations inscrites réparties sur vingt-quatre communes. Nous disposons de 107 adresses de messagerie.

Forum des Associations

Nous étions présents au 1^{er} forum des associations de Deux Grosnes le samedi 7 septembre de 10h à 18h, salle de Fontalet à Monsols, invités par les Amis de la Nature du Haut-Beaujolais. Une douzaine d'associations étaient présentes. La journée s'est déroulée dans une ambiance conviviale et, même si le public n'a pas été très nombreux pour cette première édition, cela a été l'occasion de rencontrer des personnes intéressées par notre démarche et d'enregistrer de nouvelles inscriptions.



Le stand des Amis de la Nature et du Collectif Touche pas mon eau ! avant l'arrivée des visiteurs.

Entretien avec les élus de la CCSB

Comme suite aux événements de l'été au Col de Crie (évacuation de nos deux représentants par les gendarmes) et au refus de notre demande d'autorisation à y être présents pour rencontrer les visiteurs des Mercredis du Col, nous avons accepté la proposition de rendez-vous avec les élus de la CCSB pour leur exposer notre démarche. L'entrevue a eu lieu le lundi 14 octobre à la mairie de Belleville, siège de la Communauté de Communes.

Compte tenu de l'approche des élections municipales de mars 2020, il s'agissait, en fait, d'une prise de température, les élus rencontrés (M. Jacky MÉNICHON, 1^{er} Vice-président et maire de Lancié et M. Serge FESSY, 8^e Vice-président, maire de Belleville et président du SIEVA) ne voulant pas s'engager sur les orientations qui seront prises au cours du prochain mandat.

Ils nous ont confirmé que le transfert de compétence Eau et Assainissement vers la Communauté de Communes imposé par la loi NOTRe avait été repoussé après 2020 par une majorité de communes. Ce transfert devra donc se faire au plus tard le 1^{er} janvier 2026 (sauf si la législation évolue d'ici là...).

Concernant notre remarque sur les disparités de facturation entre les différentes communes (6,11€ à Monsols contre 4,40€ à St Didier pour 100 m³ consommés, hors assainissement), nos interlocuteurs ne trouvent rien à redire, celles-ci étant dues, selon eux, aux spécificités des périmètres gérés (longueur de canalisations, nombre de puits, nombre de réservoirs, etc.).

Quant à notre demande de création d'une régie publique de l'eau au niveau de la CCSB, les responsables rencontrés n'y sont pas opposés mais ils insistent sur la complexité d'une telle opération. Ils nous ont appris que les dates de fin des Délégations de Service Public (DSP) devraient préalablement être unifiées en s'alignant sur la plus tardive, celle qui inclut l'usine de traitement de Taponas, c'est-à-dire en 2032. Il faudra que tout soit en ordre vers 2030 afin que les élus de l'époque puissent décider de tout basculer en DSP ou en régie publique. Cette seconde solution présentant, entre autres, l'avantage de dégager des moyens de financement pour augmenter les capacités de rénovation des parties du réseau les plus anciennes.

Enfin, pour ce qui est du maintien des sources dans l'alimentation des villages qui en disposent encore, il faut savoir que le SIEVA (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée d'Ardières) a déconnecté toutes les sources de son périmètre...

Entretien avec notre conseiller régional

Le 22 octobre dernier, nous avons rencontré notre conseiller régional, M. Jérémie THIEN. La question de l'eau dans notre région a été abordée, entre autres.

Nous avons rappelé que l'eau est un bien précieux qui va se raréfier, qu'il faut ne rien négliger en matière d'adduction et que, si de nombreuses sources ont été déconnectées du réseau, il convient de les préserver car nous serons probablement bien contents, à court ou moyen terme, de les remettre en service. Nous soulignons également la disparité qui existe entre les différentes communes sur le coût de l'eau. Avec un abonnement à 140€, les abonnés ont déjà payé 80 m³ (tarif régie) sans avoir consommé la moindre goutte. Nous l'informons que cette situation est à l'origine de la création du collectif Touche pas mon eau ! et que celui-ci demande la création d'une régie publique de l'eau à l'occasion du transfert de compétences vers la communauté de communes. M. THIEN, qui est également conseiller communautaire, nous répond que, s'il nous soutient sur la préservation des sources, il n'en va pas de même sur la régie publique, que c'est un point aux nombreuses conséquences qui mérite une étude sérieuse. Nous lui faisons remarquer que nous avons dix ans devant nous pour nous préparer avant l'échéance des DSP en cours...

Un exemple d'évolution de l'approvisionnement en eau

Les sources de la commune de Vauxrenard (sources de la Mauvaise et des Brigands) produisent en moyenne 39 000 m³ d'eau par an, de quoi alimenter près de 1000 habitants, une aubaine en période de sécheresse et de canicule...

Une eau d'une très grande pureté.

Mais voilà, en 2008, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut-Beaujolais (SEIHB) a préféré rejeter à la rivière l'eau des sources, pourtant très abondantes, pour la remplacer par de l'eau provenant de captages de la plaine avec la mise en place de stations de pompage pour remonter l'eau des réservoirs de plaine jusqu'au réservoir de l'Oisillon.

Au grand dam des habitants et de son maire de l'époque (Jean-Luc Prothet) qui se sont exprimés dans une réunion publique mémorable le 5 février 2010 !

Pour connaître la suite et les raisons de cette opération, rendez-vous sur <http://lapierredesaintmartin.org/2019/07/20/leau-un-bien-commun/>

Relais

Nous avons toujours besoin d'aide pour diffuser notre message et collecter des signatures. Nous remercions d'avance tous ceux qui voudront bien contribuer à l'expansion de notre mouvement en faisant signer autour d'eux (famille, amis, collègues, ...) les coupons que nous leur avons fait parvenir avec le premier numéro du Petit Journ'eau. Nous devons être le plus nombreux possible pour être entendus.

Nous avons aussi besoin d'un contact dans chacune des communes (organisation de réunions, collecte et centralisation de signatures, transmission de factures d'eau, etc.). Si vous pouvez être celui ou celle-là, faites-le nous savoir par le biais de la messagerie. Le Collectif vous en remercie.

Soutien

L'inscription ne requiert aucune cotisation mais le Collectif a besoin d'un minimum de moyens pour financer ses activités de communication (impressions, réalisation de tracts, ...). Les dons, même minimes, sont donc les bienvenus. Si vous pouvez nous aider, faites-le nous savoir en nous adressant un message.



Merci à tous

Dans le prochain numéro : la régie publique de l'eau